

Assemblée Générale des actionnaires du 13 mars 2020

- **Approbation du contrat d'émission d'obligations convertibles en actions**
- **Avancement de la date de réunion de l'Assemblée Générale annuelle appelée à se prononcer sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 au 28 mai 2020**

Chassieu (France), le 17 mars 2020 - AMOEBA (FR0011051598 - AMEBA), producteur d'un biocide biologique capable d'éliminer le risque dans l'eau et les plaies humaines, et d'un produit de biocontrôle pour la protection des plantes, encore en phase de tests, annonce que l'Assemblée Générale Mixte, qui s'est tenue le vendredi 13 mars 2020, a approuvé la mise en place du nouveau contrat d'émission d'obligations convertibles en actions avec programme d'intéressement (OCAPI) entre Amoéba et Nice & Green SA.

Avancement de la date de réunion de l'Assemblée Générale annuelle

Le conseil d'administration qui s'est réuni le 13 mars a décidé d'avancer la date de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 au 28 mai 2020. Cette assemblée était initialement fixée au 24 juin 2020.

Dans le contexte évolutif d'épidémie de coronavirus (covid-19) et de lutte contre sa propagation, selon les recommandations des autorités sanitaires, les modalités d'organisation de l'Assemblée générale des actionnaires pourraient évoluer.

A la suite des préconisations de l'Autorité des Marchés Financiers publiées le 6 mars 2020, Amoeba rappelle à ses actionnaires qu'ils ont la possibilité de voter par correspondance, sans être physiquement présents à l'Assemblée ou donner un mandat de vote (également appelé « *procuration* ») à un mandataire, qui peut être le Président du Conseil d'Administration de la Société. Dans cette perspectives, les actionnaires d'Amoeba, sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site internet de la société.



A propos d'AMOÉBA :

Amoéba a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique dans les secteurs de l'eau, de la santé et de la protection des plantes. Notre solution biologique est une alternative aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché des tours aéroréfrigérantes industrielles (TARs) évalué à 1,7 Md€ (1) sur un marché global des biocides chimiques pour le traitement de l'eau, estimé à 21 Md€ (2) et sur le marché du biocontrôle pour la protection des plantes estimé à 1,6 Mds€ (3). A terme, la Société envisage de se développer sur de nouvelles applications telles que le traitement des plaies chroniques, évalué à 751



millions d'euros (4) aux Etats-Unis. La commercialisation des produits de santé, biocides et phytosanitaires associés est sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires locales. La société est actuellement en phase de tests sur les applications biocide et protection des plantes et ne commercialise aucun produit.

Créée en 2010, basée à Chassieu (Lyon, France) avec une filiale au Canada et aux Etats-Unis, Amoéba est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris. La Société est membre du réseau BPI Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur www.Amoeba-biocide.com.

(1): Données Amoéba combinées à partir des sources : DRIRE 2013, Eurostat, ARHIA 2013

(2): Sources combinées par Amoéba venant des traiteurs d'eau, de Freedomia, d'Eurostat et MarketsandMarkets

(3): Biopesticides Worldwide Market 2013, CPL, Wallingford, UK

(4): BCC Research, "Markets for Advanced Wound Management Technologies," Wellesley, MA, 2017

Contacts:

Amoéba

Valérie FILIATRE

Directeur Général Adjoint

04 26 69 16 00

valerie.filiatre@amoeba-biocide.com

Calyptus

Relations investisseurs & Presse

Grégory BOSSON / Mathieu CALLEUX

01 53 65 37 90 /91

amoeba@calyptus.net

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à AMOÉBA qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. AMOÉBA, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le document de référence d'AMOÉBA déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 Avril 2019 sous le numéro D19-0383 et disponible sur le site Internet d'AMOÉBA (www.amoeba-biocide.com). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'AMOÉBA ou qu'AMOÉBA ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'AMOÉBA diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.